



Pouvoir d'achat

Toujours...

Rien !

*Analyse des annonces
de Sarkozy*

■ **Le Président du “paquet fiscal”**

Le choc de confiance promis cet été s'est transformé en fardeau fiscal pour les Françaises et les Français, sauf pour les quelques privilégiés qui ont pu bénéficier du bouclier fiscal.

Aucun coup de pouce n'a été donné au SMIC ou aux pensions de retraite. La prime pour l'emploi, l'allocation de rentrée scolaire, les allocations familiales augmentent moins que la hausse prévue pour les prix. Le Président de la République n'a pas incité les entreprises à augmenter les salaires, il a invité les salariés à faire des heures supplémentaires, comme si cela relevait de leur décision.

Aujourd'hui, les Français doivent faire face à la hausse des prix des produits alimentaires, à celle des carburants, à l'augmentation des loyers. A compter du 1^{er} janvier 2008, les malades seront taxés à chaque achat de boîte de médicament et acte paramédical, 800 000 personnes âgées modestes devront payer la redevance alors qu'elles en étaient exonérées. Les emplois peu qualifiés, à temps partiel et de courte durée se développent.

■ **Le Président de la baisse du pouvoir d'achat**

Dans son intervention télévisée du 29 novembre dernier, Nicolas Sarkozy a voulu faire croire aux Français :

qu'ils pourraient obtenir rapidement une augmentation de leur pouvoir d'achat

C'est faux. Les mesures proposées ne s'appliqueront pas dans l'immédiat, elles sont renvoyées à la discussion d'un agenda social des futures « réformes » de 2008.

qu'ils auraient tous une augmentation de leurs revenus

C'est faux. Aucune mesure n'améliore la situation des chômeurs et des retraités, ni celle des salariés des petites entreprises qui ne sont pas passées aux 35 heures, ni celle des travailleurs à temps partiel non annualisé, ni celle des salariés des entreprises sans croissance d'activité.

Les Français espéraient des propositions concrètes en faveur des salaires et contre la vie chère. **Ils n'ont que des mesures de mystification et de régression, des mesures en contradiction avec l'objectif l'augmentation des salaires.**

Les propositions sont inefficaces et dangereuses pour les Français.

La formule « travailler plus pour gagner plus » signifie en réalité « gagner moins et payer plus »

■ **Déroger aux 35 heures contre des augmentations salariales**

Sous réserve d'un accord majoritaire, les employeurs et les salariés pourront accroître la durée du travail au-delà de la durée légale en échange d'une augmentation salariale. Dans les entreprises, où il n'y aura pas d'accord en la matière, les 35 heures s'appliqueront.

Depuis 2002, la droite fustige les 35 heures et les rend responsables de tous les maux de la société française.

Sans abroger la loi, la droite a fait en sorte qu'elle soit contournée, en augmentant de 130 à 220 le contingent annuel d'heures supplémentaires ou en remplaçant dès janvier 2003 les allègements de cotisations sociales liés à la réduction du temps de travail par un allègement sans contrepartie sur les bas salaires.

Nicolas Sarkozy souhaite que les salariés puissent échanger l'augmentation de la durée du travail contre une augmentation salariale, sans abroger officiellement les 35 heures. **Il veut pouvoir continuer à leur attribuer la responsabilité de ses échecs futurs.**

Les allègements de charges ne seront pas conditionnées aux négociations sur les salaires mais aux négociations sur l'augmentation de la durée du travail.

La mesure proposée n'augmente pas les salaires. Elle autorise uniquement le dépassement de la durée de travail au-delà de la durée hebdomadaire légale

Mystification

La durée de travail effective dépendra directement des accords d'entreprise. Avec une durée du travail à la carte, les inégalités vont s'accroître en terme de protection des salariés, comme en terme de rémunération.

Les salariés ne choisissent pas librement d'augmenter la durée de travail. Le Président s'est bien gardé de fixer des planchers de rémunération pour ces heures qui s'effectueront au-delà de la durée légale. Si elles sont payées en heures supplémentaires, il était inutile de solliciter un accord d'entreprise. En renvoyant à des négociations d'entreprises, où le rapport de force est plus favorable aux employeurs, ce n'est pas forcément le fruit du hasard : régressions en vue.

■ **Payer les jours de RTT non pris**

Les salariés qui le souhaitent pourront individuellement négocier le paiement des jours de RTT non pris.

La possibilité de négocier individuellement des jours de repos contre du salaire ne fait que reprendre les dispositions peu appliquées de la loi de 2005 sur l'organisation du temps de travail dans l'entreprise, qui ont ouvert la possibilité de monétiser les jours accumulés sur les comptes épargne temps.

Cette mesure accentue la personnalisation des rapports sociaux, et vient concrétiser un modèle social où la relation entre un salarié et son employeur est la plus individualisée possible. De nombreux salariés ne disposent pas de jours de RTT, c'est le cas des salariés soumis à un accord de modulation dont la moyenne horaire est de 35 heures sur l'année, des salariés qui effectuent au-delà de 35 heures des heures non déclarées voire non payées, des salariés qui doivent enchaîner les CDD ou les contrats d'intérim, sans parler des chômeurs.

Cette mesure n'augmente pas non plus les salaires. Elle ne fait que transformer en rémunération ce que l'entreprise doit déjà au salarié en jour de repos

Régression

Xavier Bertrand a refusé d'indiquer à quel taux seraient rachetées les heures placées dans les CET. **Ces jours de RTT ne seront pas rémunérés comme des heures supplémentaires** (majoration de 10 % au lieu de 25 %), dès lors la durée légale du travail devient une référence théorique. Les heures supplémentaires effectuées dès la 36^{ème} heure ne sont plus majorées comme des heures supplémentaires et la durée légale est contournée.

■ **Inciter au travail du dimanche**

Le travail dominical sera facilité à condition d'être payé double.

Dans le commerce, il est illusoire d'imaginer que cette mesure soit de nature à relancer la consommation. Compte tenu de la faiblesse de leur pouvoir d'achat, les Français pourraient tout au plus reporter leurs achats au dimanche, mais au total ils ne consommeront pas davantage.

En réalité, cette proposition est révélatrice de la volonté du Président de la République de démanteler le contrat social dans notre pays.

Après avoir dit aux Français que pour gagner plus, il suffit de demander à son employeur de faire des heures supplémentaires. Désormais, il leur dit pour être payer double, il suffit de demander à travailler le dimanche

Régression

Seules les grandes surfaces pourront assurer cette nouvelle faculté d'ouvrir le dimanche. Les petits commerces auront du mal à s'adapter à cette nouvelle concurrence.

Cette mesure est présentée comme faisant appel au volontariat. Mais ce n'est pas le salarié qui a la faculté de demander à son employeur de travailler le dimanche.

Dans les faits, cette possibilité pourra se transformer en obligation pour tous les salariés, notamment ceux à temps partiel ou occupant des emplois précaires. Les femmes en seront les premières victimes. Cette disposition symbolise une société sans protections collectives.

■ **Débloquer les fonds de la participation et verser une prime de 1000 euros**

Dans les entreprises dotées d'un accord de participation, les sommes débloquées exceptionnellement ne seraient pas imposées. Dans les autres entreprises, celles de moins de 50 salariés, une prime défiscalisée pourra être donnée aux salariés.

Cette mesure déjà mise en oeuvre en 2004 par Nicolas Sarkozy, alors ministre de l'économie et des finances, a été très inefficace. Elle consiste à rendre de l'épargne qui appartient déjà aux salariés. Sur les 7 milliards débloqués en 2004, 5,5 milliards ont été immédiatement replacés sur d'autres produits d'épargne.

Dans les entreprises de moins de 50 salariés, les employeurs vont reporter les décisions d'augmentation de salaires et verser une prime dans le but de profiter des exonérations.

Le niveau de la prime dépendra de la volonté de l'employeur et des moyens réels de chaque entreprise.

Contrairement aux augmentations de salaire, les primes ne sont pas pérennes et ne sont pas prises en compte dans le calcul des retraites

Mystification

La prime, plus avantageuse pour l'employeur, vient reporter l'application des augmentations de salaires qu'il avait éventuellement programmées.

■ **Indexer les loyers sur l'inflation et supprimer la caution**

La revalorisation annuelle des loyers en cours de bail sera indexée sur l'indice des prix à la consommation, le dépôt de garantie sera diminué et la caution sera remplacée par un système public de mutualisation.

L'indexation des loyers sur l'inflation va dans le bon sens mais elle demeure insuffisante.

La suppression de la caution et la diminution du dépôt de garantie ne concernent que les seuls locataires qui emménagent ou déménagent. Elles devraient être mises en place simultanément à une garantie mutualisée et universelle des risques locatifs.

Ces dispositions ne corrigent pas les effets négatifs de ces six dernières années au cours desquelles les loyers et les charges ont augmenté de 30 % en moyenne, lorsque les aides au logement diminuaient de 10 %

Mystification

L'indexation proposée ne concernera que les locataires du privé en cours de bail. A chaque renouvellement de bail, la revalorisation pourra donc être supérieure à la hausse des prix.

Groupe Socialiste de l'Assemblée nationale
126 rue de l'Université
75007 - PARIS

Rédaction : Olivier MALARET

Réalisation - Conception : Martine TARTARE - 01.40.63.69.08 - mtartare@gsan.org
avec la participation des collaborateurs du Groupe socialiste

Reprographie : Assemblée nationale
